

COMMUNIQUE DE PRESSE

Prudence lors des travaux sous les lignes électriques !

Alors que débute la saison des ensilages, la Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) appelle ses adhérents et leurs clients à être prudents lors des travaux sous les lignes à moyenne et à haute tension. Des solutions existent pour éviter les accidents électriques, notamment en réalisant un repérage et une visite préalable des parcelles.

A Paris, le 18 mai 2018 – « *Nous appelons les entrepreneurs de travaux agricoles et tous leurs clients à la plus grande prudence lors des travaux sous les lignes électriques, pour éviter l'électrisation* », expose Gérard Napias, président de la FNEDT. La zone à risques est comprise dans un rayon de 5 m autour d'une ligne haute-tension de plus de 50 000 V en courant alternatif, distance abaissée à 3 m pour les lignes de moins de 50 000 V. Avec des ensileuses et des moissonneuses-batteuses, le risque d'entrer en contact avec les lignes électriques est réel. Elles peuvent être accrochées par les vis et les trémies des machines, de plus en plus hautes. « *Il est primordial d'être vigilant à la hauteur de la ligne électrique puisqu'elle est toujours variable. Elle s'affaisse avec l'humidité par exemple, chaque chantier doit donc être appréhendé différemment* », explique Gérard Napias.

« *La première solution pour anticiper les accidents consiste à repérer la parcelle avec le client afin d'identifier les zones les plus à risques* », détaille Gérard Napias.

Cette reconnaissance sur le terrain va de pair avec une information et une formation continue des conducteurs sur les gestes à adopter en cas de contact avec la ligne. RTE, gestionnaire du réseau d'électricité, et Enedis, gestionnaire du réseau de distribution ont lancé le site electricite-prudence.fr qui retrace les différentes règles de sécurité. La MSA propose aussi des formations sur la prévention des risques électriques. Ces trois structures peuvent organiser conjointement et localement des journées sur cette thématique, destinées aux entrepreneurs de travaux, aux agriculteurs.

Pour tout renseignement : contactez l'agence Ressources De la Nature

Fadela BENABADJI

01 85 09 83 70 / 06 11 34 22 39

fbenabadji@agence-rdn.com

Mathilde LEHOUX

01 85 09 83 71 / 06 09 49 09 78

mlehoux@agence-rdn.com

A propos de la FNEDT

La Fédération Nationale Entrepreneurs Des Territoires (FNEDT) est l'organisation professionnelle qui rassemble les entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux. La FNEDT regroupe 62 syndicats départementaux et 13 unions régionales. Acteurs clés de l'emploi dans le monde rural, les 21 671 entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers et leurs 98 000 actifs réalisent des chantiers au service des exploitants agricoles et forestiers, des propriétaires et des entreprises, des collectivités locales (chiffres 2016). 265 000 agriculteurs (60 % des exploitations agricoles françaises) font appel aux entreprises de travaux agricoles. La FNEDT est adhérente de la CEETTAR (Confédération Européenne des Entreprises de Travaux Techniques Agricoles, Ruraux et Forestiers).